

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 MARS 2020 – COMPTE RENDU SOMMAIRE
(affichage et presse)

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Une concession nouvelle accordée au cimetière pour 50 ans et 150 €.

COMPTES 2019

Le compte de gestion du comptable et le compte administratif 2019 font ressortir les résultats suivants :

- un excédent d'investissement pour27 972.46 €
- un excédent de fonctionnement pour80 603.57 €
- soit un excédent de clôture 2019 de 108 576.03 €

Cumulé avec l'excédent global cumulé au 31/12/2018, le nouvel excédent cumulé s'élève à 262 949.35 € à disposition sur le budget prévisionnel 2020. 25 600 € restent engagés en investissement pour des travaux qui n'ont pas pu être réalisés avant la fin de l'année et sont reportés en 2020.

BUDGET PRIMITIF 2020

Les prévisions s'élèvent à 823 600 € en fonctionnement et 153 300 € en investissement. Le résultat de clôture de 2019 sera affecté pour 53 094 € en investissement. Le solde restera inscrit en fonctionnement pour alimenter les dépenses courantes et notamment des charges d'entretien de voirie, reportées sur 2020 du fait des intempéries de fin d'année : marquage au sol et réparations diverses pour 37 000 €. Deux prêts se terminent en 2020, redonnant à la commune une bonne santé financière. Des ajustements de crédits seront votés avant l'été au vu des nouvelles notifications.

CESSION DU CR 27

Le chemin rural n° 27 dit du Bois Trémal est à l'abandon depuis des décennies. Après clôture de l'enquête publique, l'avis favorable du commissaire enquêteur et les avis positifs reçus durant l'enquête, ce chemin sera cédé aux propriétaires riverains, qui sont prioritaires. Ceux-ci le remettront en état pour l'utiliser comme voie d'accès à leur propriété. Cela permettra de réaliser des économies importantes dans l'entretien du chemin des Bœufs puisque celui-ci sera par ricochet beaucoup moins emprunté.

CESSION DE LA PARCELLE AM N° 822 ET ACQUISITION DES PARCELLES AM 816 ET 818 AU VIVIER

La commune va céder une petite partie de l'espace du Vivier pour 572 m² à un propriétaire riverain au prix de 15 000 €. En échange deux petites parcelles d'une superficie totale de 98 m² seront acquises par la commune au prix de 2 000 € et permettront un entretien plus aisé au tracteur autour de la fosse.

SERVITUDE D'EAUX PLUVIALES A REGULARISER

Une servitude d'eaux pluviales doit faire l'objet de vérification avant d'être inscrite officiellement chez le notaire.

SALLE DES FETES

L'accord d'occupation de la salle des fêtes a été renouvelé à l'association DANSONS en vue de la saison 2020/2021, dans les mêmes conditions qu'actuellement, mais avec possibilité de trois entraînements supplémentaires annuels, ponctuellement.

Le Maire, Robert HUTTEAU

